



Recensement de l'armée en 2015

Version abrégée



La version abrégée du recensement de l'armée en 2015 contient les déclarations principales et les tendances essentielles de l'évolution concernant le domaine du Personnel de l'armée au 1^{er} mars 2015. Elle donne un aperçu de la situation des effectifs de l'armée et répond aux questions les plus fréquentes. La version complète du recensement de l'armée est destinée exclusivement à l'usage interne de l'armée.

Sommaire

1	Evolution de l'effectif réel de l'armée entre 1977 et 2015	3
2	Effectifs de l'armée en 2015	3
3	Evolution des effectifs de l'armée entre 2005 et 2015	4
4	Effectifs des groupes de grades et des catégories de grades	7
5	Femmes dans l'armée	8
6	Représentation des langues nationales au sein de l'armée	8
7	Structure des âges au sein de l'armée en 2015	9
8	Accomplissement de la durée totale des services d'instruction	10
9	Départs pour le service civil	12
10	Bilan des effectifs de l'armée	12
11	Résumé et conclusion du recensement de l'armée en 2015	13

Renvois et abréviations

Tous les termes suivis d'une * lors de leur première utilisation sont expliqués dans l'appendice.

En principe, le texte ne contient pas d'abréviations (mis à part quelques rares exceptions).

Sens et but du recensement de l'armée

Le recensement de l'armée est une analyse annuelle des effectifs de l'armée. Il établit une comparaison entre les modèles (effectifs réglementaires*) et les militaires incorporés (effectifs réels*).

Le rapport sur le recensement de l'armée analyse les effectifs de l'armée pour obtenir une vue d'ensemble des ressources humaines existantes. Il vise aussi à montrer les éventuelles lacunes et les tendances problématiques de l'évolution afin d'assurer à moyen et à long termes la disponibilité de base* en personnel de l'armée. De ce fait, le dénombrement de l'armée est un instrument important de surveillance et de pilotage des effectifs. Il sert aussi de base de planification pour les adaptations futures des structures de l'armée.

Le recensement de l'armée se fonde sur les données contenues dans le système de gestion du personnel de l'armée (PISA). Les données sont extraites le **1^{er} mars de chaque année**. De ce fait, les changements intervenus dans le domaine du personnel après cette date ne sont plus pris en compte.

1 Evolution de l'effectif réel de l'armée entre 1977 et 2015

L'historique de l'évolution de l'effectif réel de l'armée entre 1977 et 2015 fait ressortir nettement la différence entre les trois modèles d'armée (Armée 61, Armée 95 et Armée XXI). La limite supérieure légale des effectifs de l'armée a été réduite de 400 000 (Armée 95) à 200 000 militaires (Armée XXI).

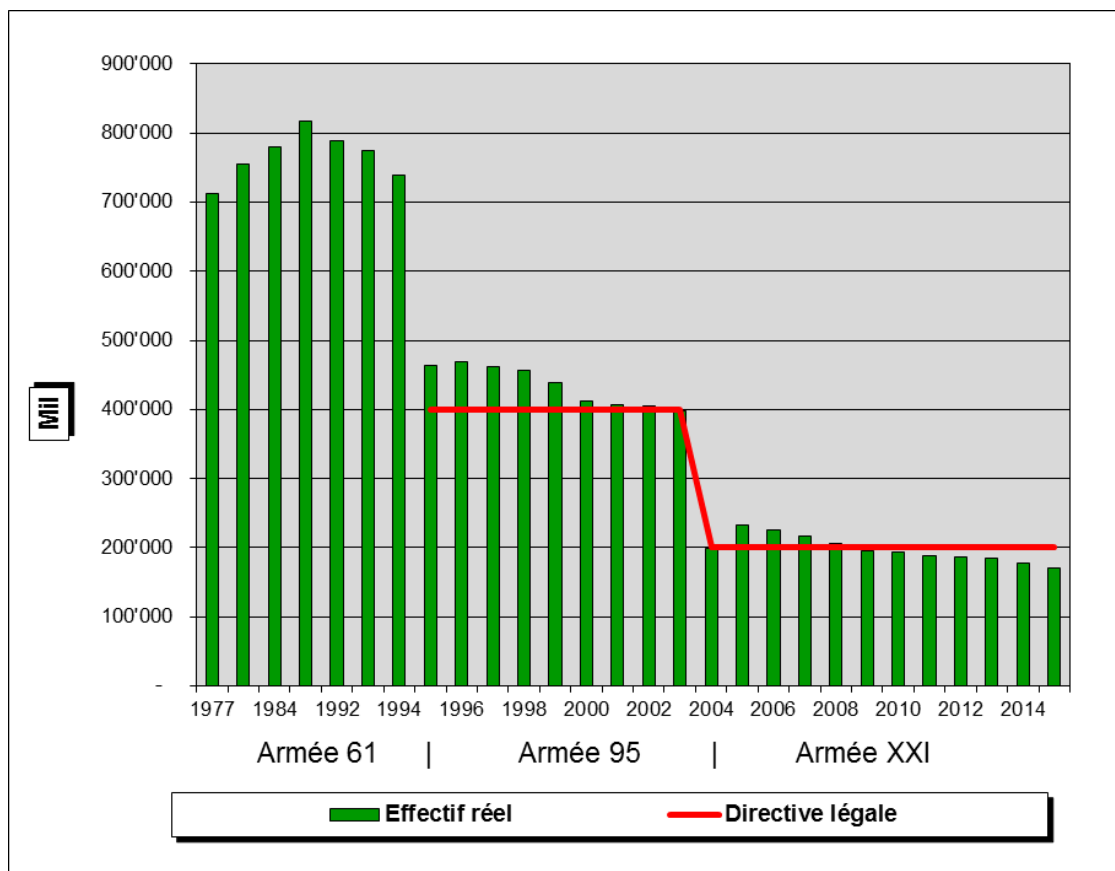


Illustration 1 : Evolution de l'effectif réel entre 1977 et 2015

2 Effectifs de l'armée en 2015

Les effectifs de l'armée se composent de l'**armée active** et de la **réserve***.

- L'effectif réglementaire de l'**armée active** au 1^{er} mars 2015 est de 114 639 militaires (effectif des formations d'engagement et du domaine Instruction et support*) pour un effectif réel de 128 962 militaires (renouvellement* de 112 %). Les formations d'engagement sont renouvelées à 108 % et le domaine Instruction et support à 137 %.
- L'effectif réglementaire des **formations de réserve** est de 67 699 militaires pour un effectif réel de 41 407 militaires, respectivement une quote-part de renouvellement* de 61 %, en amélioration de quelque 3 % par rapport à 2014.
- L'**armée active** et les **formations de réserve** disposent **ensemble** d'un effectif réglementaire de 182 338 militaires pour un effectif réel de 170 369 militaires, ce qui correspond à une quote-part de renouvellement de 93 %.

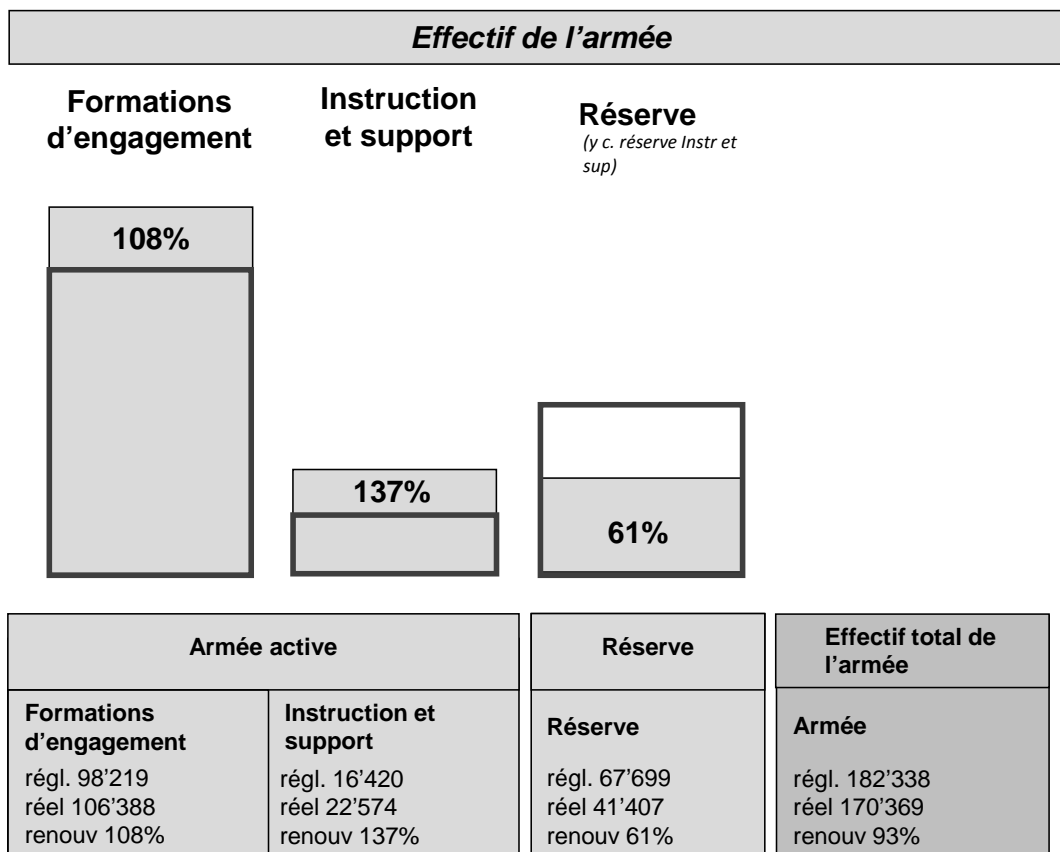


Illustration 2 : Effectif de l'armée en 2015 (renouvellement arrondi)

Ne font pas partie de l'effectif de l'armée, les militaires incorporés dans les pools mentionnés à l'art. 3 OOA* (effectif : 13 747) et les militaires des états-majors du Conseil fédéral (effectif : 206) et du domaine SCR (effectif : 170).

3 Evolution des effectifs de l'armée entre 2005 et 2015

3.1 Renouvellement de l'armée dans sa globalité (armée active et réserve)

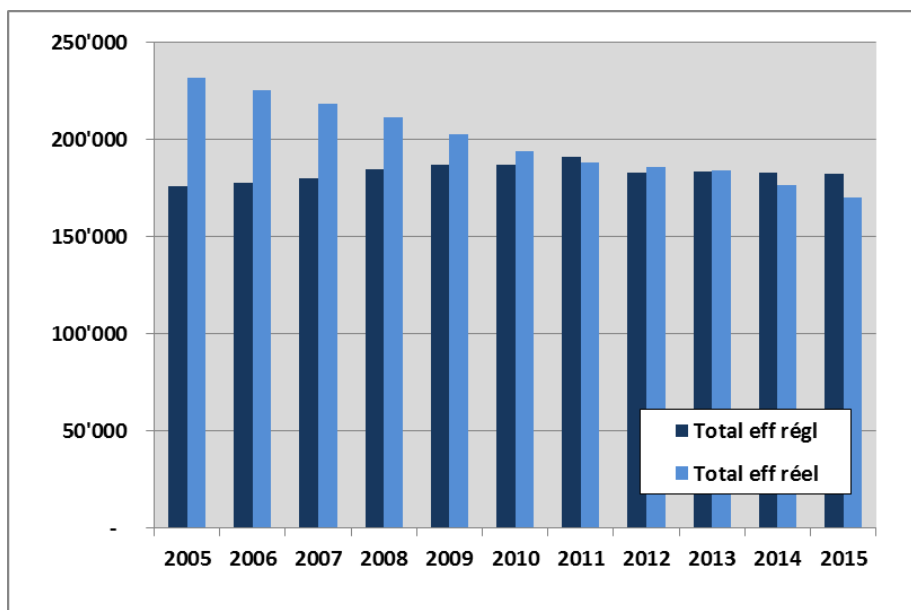


Illustration 3.1 : Renouvellement de l'armée dans sa globalité (armée active et réserve)

Le renouvellement de l'armée dans son ensemble (effectifs réels) a diminué de 39 % entre 2005 et 2015 pour s'établir à un niveau insuffisant de 93 % en 2015. Par rapport à l'année passée, l'effectif réglementaire de l'armée active a diminué de 667 positions, tandis que celui de la réserve est resté identique. Ainsi, l'effectif réglementaire global de l'armée a diminué de 667 positions.

3.2 Renouvellement de l'armée active

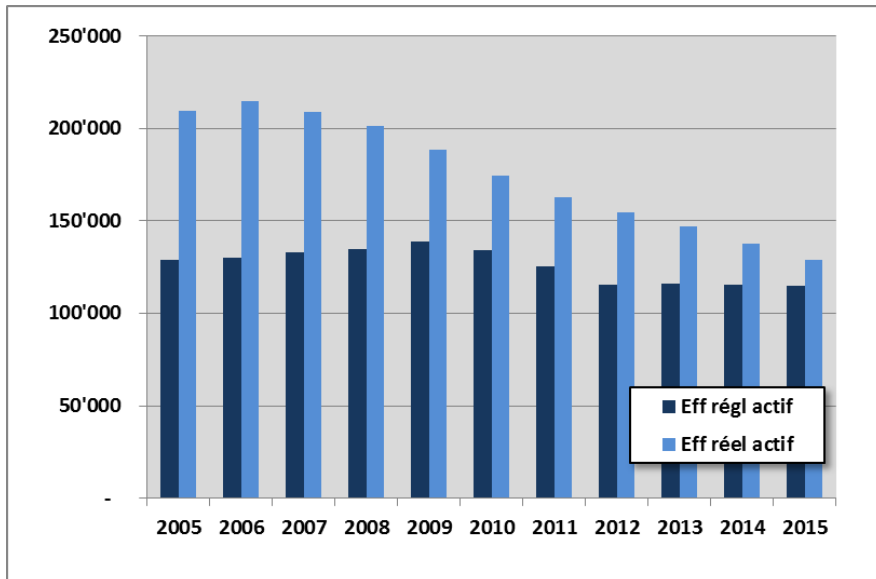


Illustration 3.2 : Renouvellement de l'armée active

Le renouvellement de l'**armée active** (effectifs réels) a diminué de 51 % entre 2005 et 2015. La quote-part de renouvellement se situait à 119 % en 2014 et elle ne se situe actuellement plus qu'à 112 %. Ainsi, l'armée active est toujours bien renouvelée, mais il s'agit de tenir compte du fait que les formations d'engagement disposent d'un renouvellement plus faible que les formations du domaine Instruction et support.

3.3 Renouvellement de la réserve

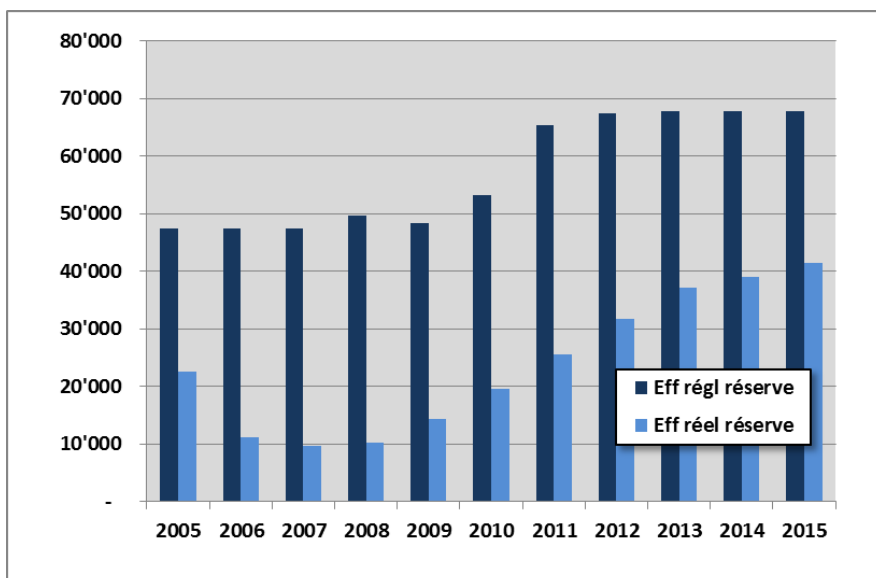


Illustration 3.3 : Renouvellement de la réserve

L'effectif légal maximal de la **réserve** est de 80 000 militaires. Pour répondre aux besoins actuels, l'effectif réglementaire ne compte cependant que 67 699 militaires. Alors que l'effectif réel de la réserve se situe bien en dessous de l'effectif réglemen-

taire, une nette amélioration a néanmoins pu être constatée sur la période considérée (de 2005 et 2015). La quote-part de renouvellement est actuellement de 61 %.

3.4 Renouvellement des corps de troupe* actifs de l'armée

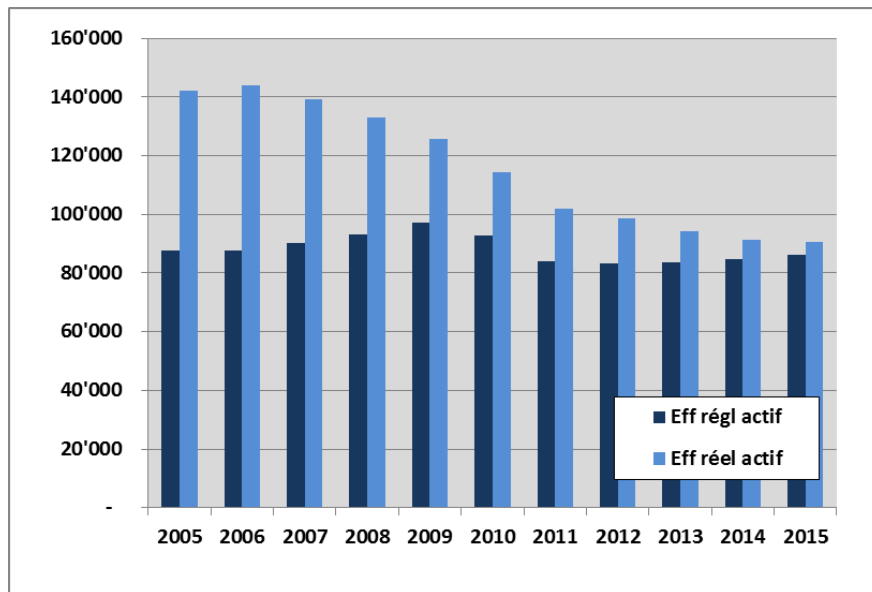


Illustration 3.4 : Renouvellement des corps de troupe actifs

Le renouvellement des **corps de troupe actifs** (bataillons, groupes, escadres, commandement des forces spéciales, commandements des bases aériennes et régions de la police militaire) a diminué de 57 % sur la période considérée (entre 2005 et 2015) pour se situer à 105 % en 2015.

3.5 Renouvellement du domaine Instruction et support

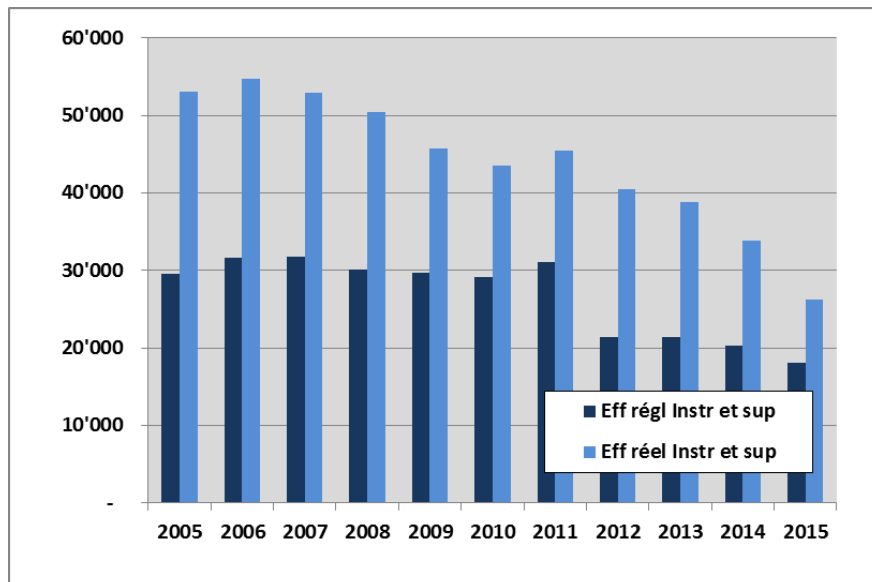


Illustration 3.5 : Renouvellement du domaine Instruction et support

Le renouvellement du domaine **Instruction et support** est nettement supérieur à celui des formations de l'armée d'engagement. La quote-part de renouvellement actuelle atteint donc 146 %, en diminution de 21 % par rapport à 2014. Ces chiffres comprennent également le renouvellement des formations de réserve du domaine Instruction et support. Les formations actives présentent une quote-part de renouvellement de 137 % (voir chapitre 2).

4 Effectifs des groupes de grades et des catégories de grades (l'armée dans sa globalité, soit l'armée active et la réserve)

Le groupe de grades des **officiers** ne remplit l'effectif réglementaire plus qu'à 101 %, comme en 2014 déjà. Le manque d'officiers supérieurs et de capitaines a notamment des répercussions négatives sur l'effectif total des officiers. Si l'on considère le renouvellement des effectifs réglementaires dans le détail, on constate que, selon l'arme* ou le service*, aussi bien les incorporations que les vacances dépassent l'effectif réglementaire.

Le groupe de grades des **sous-officiers** présente dans l'ensemble une quote-part de renouvellement de 102 %. Le renouvellement est donc resté stable par rapport à l'année précédente.

Le groupe de grades des **soldats** présente un renouvellement insuffisant de 91 %. Comparée à celle de 2014, la quote-part de renouvellement pour ce groupe de grades est en dégradation de 4 %.

Groupe de grades	Catégorie de grades	Effectif régl.	Effectif réel	QP renouv.
Of	Officiers généraux	49	55	112%
	Of sup, capitaines	8'958	7'643	85%
	Of sub	7'937	9'422	119%
	Total of	16'944	17'120	101%
Sof	Sof sup	4'904	5'348	109%
	Sof	24'097	24'167	100%
	Total sof	29'001	29'515	102%
Sdt	Sdt	136'393	123'734	91%
Total général		182'338	170'369	93%

Tableau 4.1 : Renouvellement par catégories de grades en 2015

Comme en 2013 et 2014, les **officiers supérieurs** (colonels, lieutenants-colonels, majors) et les **capitaines** sont en sous-effectif. Près de 15 % des postes destinés à cette catégorie de grades ne sont pas occupés. Il manque surtout des majors et des capitaines.

Les effectifs réels des **officiers subalternes** (premiers lieutenants, lieutenants) n'ont pas changé par rapport à 2014 et satisfont donc toujours l'effectif réglementaire à hauteur de 119 %.

Le nombre de **sous-officiers supérieurs** (adjudants-chefs, adjudants-majors, adjudants d'état-major, adjudants sous-officiers, sergents-majors chefs, fourriers, sergents-majors) a augmenté de 96 positions par rapport à 2014 tandis que l'effectif réglementaire de cette catégorie de grades a perdu 78 positions. La quote-part de renouvellement a en conséquence augmenté de 2 % pour atteindre 109 %.

En ce qui concerne les **sous-officiers** (sergents-chefs, sergents et caporaux), la quote-part de renouvellement a légèrement diminué par rapport à 2014 et atteint tout juste 100 %.

Pour les **soldats** (appointés-chefs, appointés, soldats), on constate une nouvelle diminution de l'effectif réel de 6079 militaires (mil) par rapport à 2014. La quote-part de renouvellement a ainsi diminué de 4 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 91 %.

Année	Of sup, capitaines	Of sub	Sof sup	Sof	Sdt
2005	84%	137%	109%	152%	133%
2006	79%	132%	125%	143%	128%
2007	78%	128%	123%	131%	121%
2008	78%	120%	109%	116%	114%
2009	77%	111%	102%	105%	107%
2010	76%	109%	100%	106%	105%
2011	77%	112%	101%	104%	98%
2012	90%	122%	112%	101%	101%
2013	88%	120%	108%	101%	100%
2014	85%	119%	107%	101%	95%
2015	85%	119%	109%	100%	91%

Tableau 4.2 : Evolution du renouvellement par catégories de grades

L'illustration 4.2. montre encore une fois l'état de fait décrit. La légère augmentation globale du renouvellement en 2012 est due au fait que les effectifs réglementaires ont été nettement réduits, alors que les effectifs réels n'ont connu qu'une baisse minime. Par contre, le renouvellement n'a que légèrement changé en 2015. Les pertes proportionnellement les plus importantes se situent chez les sdt (- 4% depuis 2014).

5 Femmes dans l'armée

En mars 2015, 1083 femmes étaient incorporées dans l'armée, soit environ 0,6 % de l'effectif réel de l'armée.

Groupe de grades	Eff. réel MAPP	Eff. réel MASL	Eff. réel MACR	Eff. réel réserve	Total femmes
Of	10	1	244	33	288
Sof	14	4	199	71	288
Sdt	0	11	343	153	507
Total général	24	16	786	257	1'083

Tableau 5 : Effectifs des femmes dans l'armée par groupes de grades en 2015

La majorité des femmes dans l'armée est incorporée dans des formations des troupes d'aide au commandement, des troupes de la logistique et des troupes sanitaires ainsi que dans le domaine Instruction et support. Cette majorité se chiffre à 52 % (1 % de moins par rapport à 2014). 18 % des femmes sont incorporées dans les troupes de combat (infanterie, troupes blindées, artillerie, troupes du génie), un pourcentage qui reste inchangé depuis 2014. 11 % environ d'entre elles, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente, font partie des troupes d'aviation et de défense contre avions.

6 Représentation des langues nationales au sein de l'armée

Lors du recensement de la population en 2000, la répartition de la population suisse par rapport aux trois langues nationales principales était la suivante : 74 % parle l'allemand, 21 % parle le français et 5 % parle l'italien. Si l'on compare ces chiffres avec les résultats du recensement de l'armée, on obtient le tableau suivant:

Groupe de grades	Eff. réel D	Part	Eff. réel F	Part	Eff. réel I	Part	Résultat global
Of	13'643	80%	2'724	16%	753	4%	17'120
Sof	22'655	77%	5'577	18%	1'283	4%	29'515
Sdt	98'094	79%	21'202	17%	4'438	4%	123'734
Total général	134'392	79%	29'503	17%	6'474	4%	170'369

Tableau 6 : Répartition des langues nationales au sein de l'armée

En comparaison avec la répartition en pourcentage de la population suisse, la part de militaires germanophones à l'armée est plus élevée, en particulier celle des officiers.

7 Structure des âges au sein de l'armée en 2015

La répartition des âges reflète très nettement la situation actuelle concernant l'accomplissement des obligations militaires.

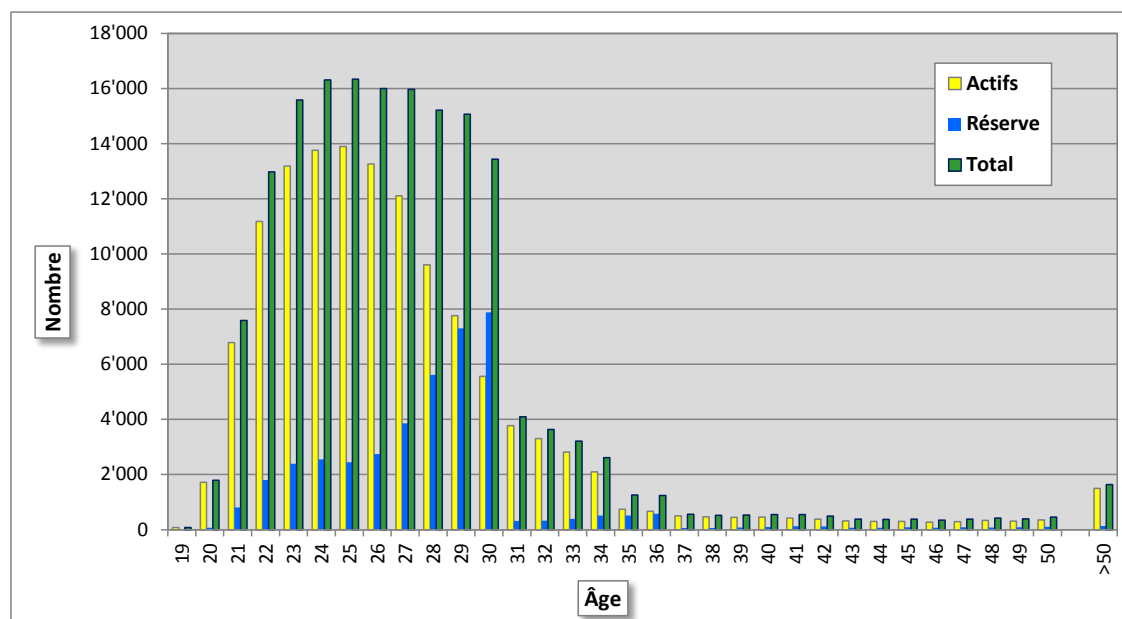


Illustration 7.1 : Répartition des âges au sein de l'armée (officiers, sous-officiers, soldats) en 2015

Très peu de militaires incorporés ont 20 ans. Ce sont ceux qui ont accompli l'instruction de base à l'âge de 19 ans déjà. L'effectif réel comprend environ 7600 militaires incorporés qui ont 21 ans, 13 000 qui ont 22 ans, 15 600 qui ont 23 ans et 16 300 qui ont 24 ans. Cette augmentation de l'effectif réel par année de naissance provient du fait que l'instruction de base a été repoussée et que la majorité des militaires nés une même année ne l'accomplissent qu'à l'âge de 23 ou 24 ans. Les effectifs des « actifs », surtout ceux âgés de 24 et 25 ans, sont les plus élevés. Les effectifs des « actifs » plus âgés diminuent, car les premiers militaires de ces tranches d'âges sont déjà transférés dans la réserve. C'est pourquoi la réserve n'est que partiellement renouvelée, bien que l'effectif de celle-ci ait augmenté de 2551 militaires par rapport à l'année précédente pour s'établir à 27 396 militaires dans le segment d'âge de 26 à 30 ans. Les militaires entre 29 et 30 ans représentent un peu plus de la moitié de ce segment d'âge de la réserve. De même, la part des militaires âgés de 22 à 25 ans a fortement augmenté en raison de l'incorporation des militaires en service long (mil SL) dans les unités de réserve de l'armée prévues à cet effet (9181 militaires au total).

On constate une réduction de l'effectif réel de l'armée active en militaires âgés de 25 ans et plus parce que ces derniers ont passé dans la réserve. De même, on remarque que des militaires sont licenciés de l'armée dès l'âge de 31 ans parce qu'ils ont accompli la durée totale des services d'instruction. A partir de 35 ans, la majorité des militaires d'une classe d'âge est libérée étant donné qu'elle a accompli ses obligations militaires. Cette année, les militaires âgés de 34 ans n'ont pas encore été tous transférés dans les pools de libération mentionnés à l'art. 3 OOA (il restait 1243 soldats incorporés au 1^{er} mars 2015).

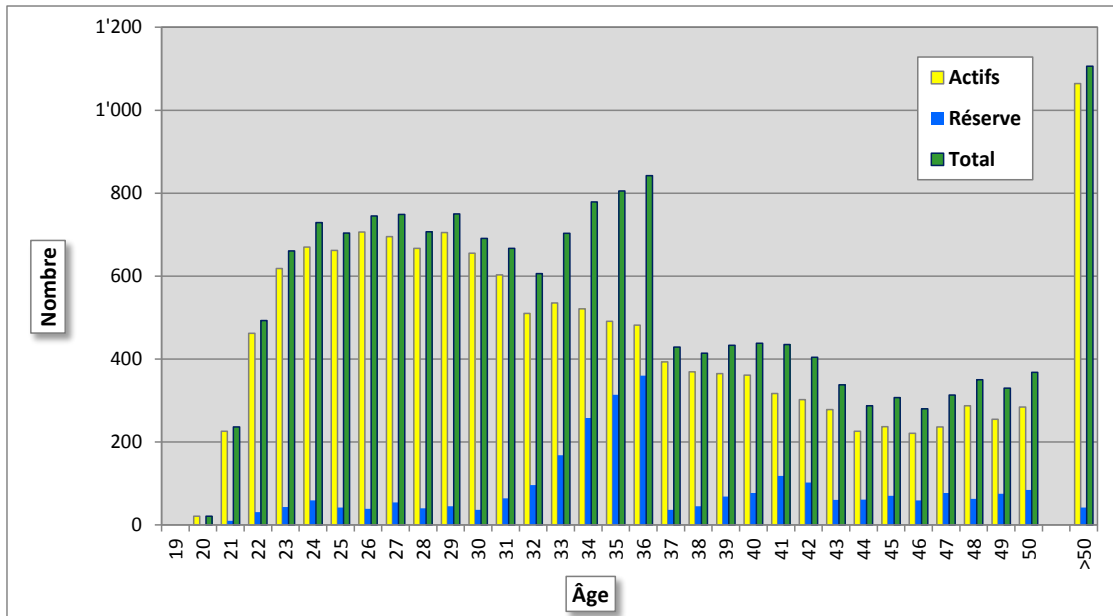


Illustration 7.2 : Répartition des âges des officiers de l'armée en 2015

Les effectifs des officiers les plus jeunes, c'est-à-dire dont l'âge est compris entre 20 et 30 ans, sont en général plus restreints que ceux de la tranche d'âge des 30 à 36 ans. Aucune de ces années de naissance ne satisfait le besoin s'élevant à 1175 officiers. De ce fait, la base de recrutement pour les capitaines et les officiers supérieurs restera insuffisante ces prochaines années. Les effectifs restreints des officiers les plus jeunes résultent du fait que ceux-ci n'effectuent plus nécessairement l'école d'officiers durant leur vingtième année.

8 Accomplissement de la durée totale des services d'instruction

Pour l'accomplissement des **services d'instruction de base** (SIB : écoles de recrues et services d'avancement), 60 886 convocations ont été envoyées (40 938 pour les ER et 19 948 pour les services d'avancement). 39 125 militaires ont effectivement accompli du service (ER : 21 241 ; services d'avancement : 17 884), ce qui correspond à un taux de 64 %. Les 36 % restants résultent pour la majorité de déplacements de service (26 %) et de licenciements par les commandants et les médecins (10 %). Si l'on compare ces chiffres aux résultats de l'année dernière, le domaine des services d'instruction de base se révèle être un système stable.

En ce qui concerne les **services de perfectionnement de la troupe** (SP trp ou « CR »), 203 245 convocations ont été envoyées et 151 684 (75 %) militaires ont effectué du service. Ici aussi, ce sont surtout les déplacements de service (21 %) qui réduisent le nombre des convocations suivies d'effet. Par contre, le taux de licenciement par les commandants et les médecins est beaucoup plus bas (2,2 %).

Le graphique ci-dessous montre l'accomplissement de la durée fixée des services d'instruction pour les soldats (sdt, app, app chef). L'analyse a tenu compte du passage d'Armée 95 à Armée XXI au 1^{er} janvier 2004.

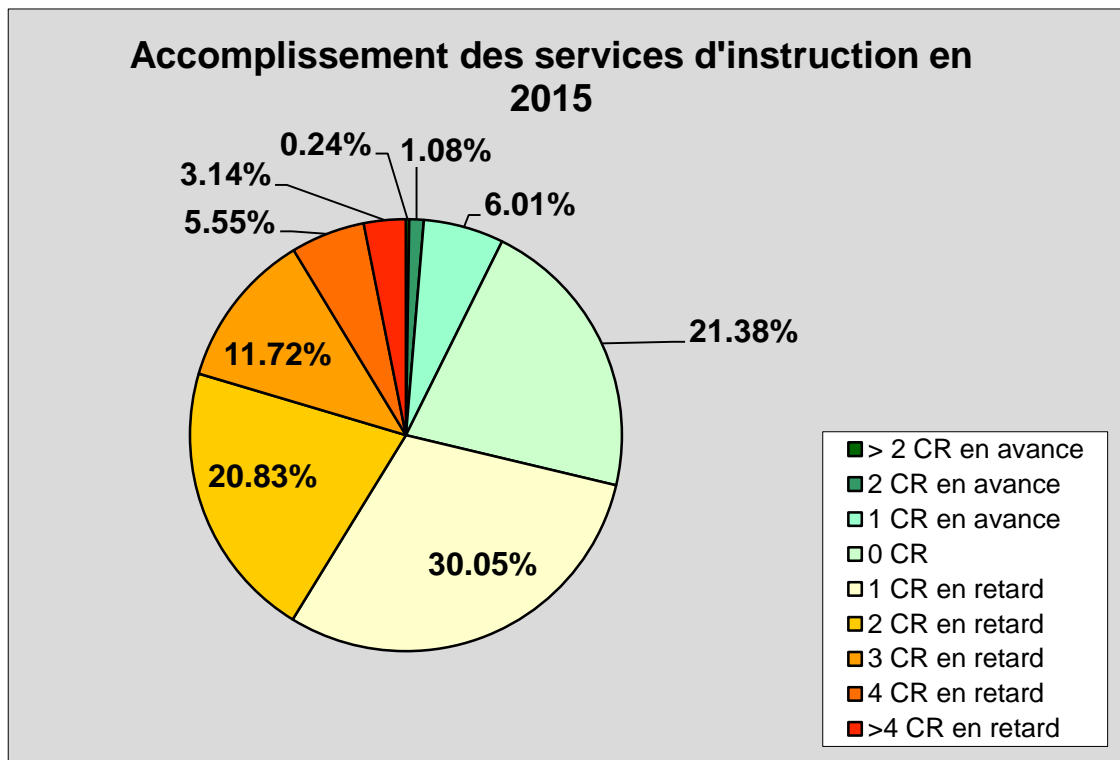


Illustration 8 : Accomplissement de la durée totale des services d'instruction en 2015

Les résultats présentés montrent clairement que la majorité des militaires a du retard dans l'accomplissement de la durée totale des services d'instruction. Quelque 71 % des militaires qui ont participé à l'enquête indiquent qu'ils ont au moins un ou plusieurs SP trp de retard par rapport au modèle ou qu'ils ont accompli l'ER après l'âge de 20 ans (50 % des recrutés).

Une analyse des militaires de la tranche d'âge de 20 à 29 ans (qui n'ont servi que dans l'Armée XXI) a montré que la proportion de militaires ayant du retard dans l'accomplissement de leurs obligations ne s'est que légèrement améliorée (70 %). Cela prouve que le comportement relatif à l'accomplissement des obligations de servir ne dépend pas du modèle d'armée.

9 Départs pour le service civil

L'introduction de la preuve par l'acte a eu une influence dans toutes les phases du service d'instruction obligatoire des militaires de l'Armée suisse. Les départs ont augmenté pour toutes les tranches d'âge. Du fait d'adaptations de la procédure d'admission au service civil, la répartition en pour cent des départs suite à l'admission a changé chaque année. Le nombre de personnes admises n'est également pas constant. Après deux ans avec un nombre très élevé d'admissions (2009 et 2010), il y en a eu environ 2100 de moins en 2011. Le nombre de requérants a de nouveau quelque peu augmenté entre 2012 et 2014.

Pertes	2009	Part	2010	Part	2011	Part	2012	Part	2013	Part	2014	Part
Avant ER	1'811	27%	2'514	37%	2'066	44%	2'456	48%	2'488	46%	2'778	48%
Pendant ER	1'380	21%	778	11%	429	9%	560	11%	504	9%	375	7%
Après ER	3'227	48%	3'534	52%	2'175	47%	2'123	41%	2'431	45%	2'602	45%
Sans date	302	4%										
Total	6'720	100%	6'826	100%	4'670	100%	5'139	100%	5'423	100%	5'755	100%

Tableau 9 : Admissions classées en fonction du moment où les départs se sont produits (Source : Organe d'exécution du service civil ZIVI)

10 Bilan des effectifs de l'armée

(période évaluée : du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015)

10.1 Nouvelles incorporations dans l'armée

Durant la période susmentionnée, 18 391 personnes ont été incorporées dans les formations de l'armée. 17 561 provenaient de l'instruction de base. 322 militaires issus des pools mentionnés dans l'art. 3 OOA ont été incorporés dans l'armée. 360 militaires sont revenus d'un séjour prolongé à l'étranger et 87 ont vu leur exemption du service levée. 60 autres ont été déclarés de nouveau aptes au service. 1 militaire du domaine des « non-incorporations » (refus d'accomplir du service, commission de délits) a rejoint l'armée.

10.2 Départs de l'armée

Durant la période susmentionnée, l'armée a enregistré 24 777 départs :

- libération des obligations militaires : 15 458 mil ;
- changement d'incorporation dans les pools mentionnés à l'art. 3 OOA : 3755 mil ;
- inaptitude au service : 1632 mil ;
- nouvelles exemptions du service : 826 mil ;
- « non incorporés » :
 - 2153 mil ont quitté les formations pour le service civil ;
 - 160 « non-incorporations ». Il s'agit ici d'exclusions de l'armée pour refus d'accomplir le service militaire ou pour avoir commis des infractions ;
- changement d'incorporation dans divers autres pools de l'armée : 89 mil ;
- 662 mil au total ont commencé un congé prolongé à l'étranger ;
- 42 mil en tout ont disparu ou sont décédés.

10.3 Bilan des effectifs de l'armée

Au final, les effectifs de l'armée enregistrent une diminution de 6386 mil, ce qui correspond à la différence entre l'effectif réel de 176 755 mil en 2014 et celui de 170 369 mil en 2015. La diminution de l'effectif réel reste du même ordre que l'an dernier.

11 **Résumé et conclusion du recensement de l'armée en 2015**

En résumé, on peut constater ce qui suit :

- L'effectif réel de l'armée a diminué de 6386 mil par rapport à 2014.
- La quote-part de renouvellement de l'armée s'élève donc encore à 93 %. Le renouvellement de l'armée active se situe autour de 112 % et celui de la réserve autour de 61 %.
- La quote-part de renouvellement des corps de troupe actifs se situe autour de 105 %, ce qui représente une réduction de 3 % par rapport à 2014. Cela signifie aussi que les effectifs d'engagement en SP trp et les engagements continueront de diminuer puisque de plus en plus de corps de troupe n'entrent plus en service avec l'effectif réglementaire (OCTF).
- Les raisons principales de cette relève insuffisante sont les départs enregistrés lors du recrutement, pendant l'instruction de base, ou encore suite à des admissions au service civil, des non-recrutements et des exclusions de l'armée.
- Le taux d'aptitude au service militaire est de 61,6 % pour l'année 2014, résultat moins bon de 2 % par rapport à 2013.
- La situation en matière de renouvellement s'aggrave encore davantage chez les cadres. Les effectifs réglementaires des officiers sont dans l'ensemble encore renouvelés à 101 %, ceux des sous-officiers à 102 %. Parmi les officiers, il manque surtout des capitaines et des officiers supérieurs ; leur quote-part de renouvellement n'est plus que de 85 %.
- Les femmes représentent un effectif de 1083 mil, soit 0,6 % de l'effectif réel.

Suite à la relève pas assez importante et aux départs ou licenciements dans les écoles et les formations, les effectifs réels de l'Armée baissent. Le renouvellement est par conséquent dans beaucoup de domaines insuffisant, notamment chez les cadres supérieurs où il manque des candidats pour repourvoir les fonctions. Les effectifs d'engagement durant les services de perfectionnement de la troupe et les engagements se situent aux environs de 83% (2014) et continueront à baisser légèrement.

La nécessité de corriger la situation des effectifs a été reconnue par le Conseil fédéral et l'Armée; celle-ci a été thématifiée dans le message pour le développement de l'Armée. Du point de vue des effectifs en personnel, l'introduction du développement de l'Armée est importante et urgente.

Appendice : catalogue des termes du domaine du Personnel de l'armée

Terme	Explication
armes	Domaines partiels de l'armée (p. ex. infanterie, troupes blindées, artillerie, etc.) qui accomplissent des écoles de recrues pour leur instruction.
corps de troupe	Formations de l'armée composées d'états-majors et d'unités de troupe. Leurs effectifs réglementaires affichent entre 500 et 1200 personnes. Ce sont les bataillons, les groupes, les escadres, le commandement des Forces spéciales, les commandements de base aérienne et les régions de la police militaire.
disponibilité de base	Etat de l'armée indépendant d'une mission spécifique, qui doit être atteint et maintenu en permanence dans les domaines de la conduite, de l'instruction, de la logistique et du personnel.
effectif réel	Nombre de militaires incorporés dans une formation.
effectif réglementaire	Effectif nécessaire pour composer une formation selon la doctrine d'engagement.
formation	Terme générique couvrant les états-majors et les unités de troupe (compagnies, batteries, escadrilles, colonnes et détachements), ainsi que les états-majors spécialisés.
Instruction et support	Domaine de l'armée qui comprend les formations servant à appuyer les formations d'engagement, l'instruction et les organisations civiles. Il comprend les différents commandements des formations d'application, des centres de compétences, des domaines spécialisés, des états-majors spécialisés et des détachements d'exploitation.
MACR	Militaires actifs des cours de répétition : militaires qui accomplissent leur service d'instruction sous la forme de plusieurs cours de répétition.
MAPP	Militaires actifs du personnel professionnel : postes inscrits dans l'effectif réglementaire qui ne peuvent être occupés que par du personnel professionnel.
MASL	Militaires actifs en service long : militaires qui accomplissent volontairement leur service d'instruction en un seul bloc.
pools mentionnés à l'art. 3 OOA	Pools composés de militaires qui ne sont pas incorporés dans une formation au sens de l'art. 60 LAAM. L'effectif de ces pools ne fait pas partie de l'armée.
renouvellement	Mesure déterminant la dotation en personnel d'une formation et calculée comme suit : effectif réel divisé par l'effectif réglementaire [%]. Code couleur pour l'évaluation du renouvellement : renouvellement supérieur ou égal à 115 % : bien => vert ; renouvellement situé entre 100 et 115 % : suffisant => jaune ; renouvellement inférieur à 100 % : insuffisant => rouge.
réserve	Militaires ayant accompli leurs services d'instruction, mais qui sont encore astreints au service militaire et qui sont par conséquent incorporés dans une formation de la réserve.
service	Domaine partiel de l'armée (p. ex. Service de renseignement, Aumônerie de l'armée, service territorial, etc.), ne disposant pas de sa propre école de recrues.